

PROCÈS-VERBAL

DU DISTRICT

DE LA GRAND'CÔTE,

Premiere Division.

L'ASSEMBLÉE des Citoyens actifs de la Grand'Côte, tenue le vingt-quatre Février mil sept cent quatre-vingt-dix, à neuf heures du matin, dans la maison des RR. PP. de l'Oratoire, rue de la Vieille-Monnoie, *M. Gay*, *ancien Echevin*, Commissaire préposé pour assister au recensement du scrutin général du Maire de la ville de Lyon, fait à l'Hôtel commun, a annoncé que, sur 5953 Votants, M. PALERNE DE SAVY, ancien Avocat général à la Cour des Monnoies de Lyon, avoit réuni 5591 suffrages, & par conséquent un vœu approchant de l'unanimité. Cette nouvelle a été accueillie avec les transports de la plus vive alégresse :

Après quoi,

M. Froſſard, Vice-Préſident du Diſtrict, a dit au nom du Bureau :

Citoyens, nos Amis, nos Freres,

Qu'il eſt ſatisfaiſant pour nous d'ouvrir cette ſéance par l'annonce que notre vœu a été exaucé ! Le reſpectable Magiſtrat que nos ſuffrages appelloient à l'auguſte emploi de Chef du Corps municipal, a obtenu, dans les trente-deux Diſtricts, la même unanimité. Ce concours de toutes les opinions en faveur des talents les plus diſtingués, du patriotiſme le plus pur, de la vertu la plus auſtere, honore également & ceux qui ont fait ce choix, & celui qui en eſt l'objet. C'eſt un indice éclatant que les paſſions individuelles, que les intérêts diſcordants ſe briſent & ſe pulvériſent devant l'amour public. C'eſt une preuve inconteſtable, qu'il ſuffit de nommer l'homme vertueux, pour lui gagner tous les eſprits & tous les cœurs.

Si notre ſéance de Lundi dernier a été honorable pour M. le Maire, elle ne l'a pas été moins pour les Citoyens qui compoſent ce Diſtrict. L'ordre & la paix préſidant à nos travaux, en ont applani toutes les difficultés. Nous n'avons compoſé qu'une ſeule famille, enchaînée par le lien de l'amour, & trouvant, dans cette harmonie de toutes les volontés, de



toutes les affections, fon bonheur & fa gloire. Aucune voix n'eft venue troubler cette journée délicieufe ; aucun mouvement n'a effrayé ceux qui regardent la paix comme le premier des biens. —— Sublime effet de la liberté ! C'eft ainfi qu'elle rallie, par une force invifible & vers un foyer commun, les defirs les plus oppofés, qu'elle étouffe les diffentions les plus dangereufes, qu'elle devient victorieufe des intrigues le plus habilement concertées. La Liberté a régénéré tous les François des Pyrenées aux rives fertiles du Rhin, de l'Océan à la Méditerranée. Le mot facré de LIBERTÉ, a été fortement prononcé : auffi - tôt nous fommes devenus des Hommes, des Citoyens, que dis - je ! des Freres égaux en naiffance, en prérogatives, les arbitres & les artifans de notre bonheur, ne reconnoiffant de Loix que celles qui font notre ouvrage, & de Maître que celui qui regne par elles.

Voilà l'empire que nous venons de reconquérir. Quel plus riche héritage pourrions-nous tranfmettre à nos Neveux ! mais auffi qu'il feroit dangereux d'en abufer ! Un homme long-temps privé d'aliments, reçoit la mort avec la premiere nourriture qu'on lui offre, s'il en ufe fans réserve. Après avoir été courbés pendant des fiecles fous le joug de la fervitude, tout-à-coup le reffort de notre ame a repris fa force

élaſtique ; nous nous ſommes relevés avec impétuoſité. Ce mouvement irréſiſtible, ce triomphe du patriotiſme, a étonné l'Univers. Il a renverſé tous les obſtacles qui s'oppoſoient à la révolution ; & la violence de cet inſtant déciſif a épargné à la France un ſiecle de guerres civiles. Voilà ce que nous devons à notre courage ; mais uſons avec modération de la victoire. Gardons-nous de tourner contre nous-mêmes la vigueur qui a ſuccédé à cette léthargie, qui tenoit nos cœurs aſſervis. Sachons être libres ſans licence, & puiſſants ſans injuſtice. —— La Liberté, loin de détruire aucun des principes de l'ordre public, & de l'obéiſſance au pouvoir légitime, les ſanctionne & les affermit. Elle ne nous ordonne pas moins impérieuſement de reſpecter la tranquillité de nos Concitoyens, que leur réputation, leurs propriétés & leur vie. Tel eſt l'eſprit de toutes les loix : & de quelles loix ? Non ſeulement de celles que nous avons faites par nos Repréſentants, mais de ces loix auſſi anciennes que le monde ; de ces loix que nous portons tous au fond de notre cœur ; de ces loix, en un mot, qu'il n'eſt pas au pouvoir de l'homme d'altérer ſans dégrader ſa nature. La ſûreté publique eſt fille de la liberté ; la licence eſt le ſommeil de la raiſon : c'eſt une frénéſie politique auſſi funeſte aux nations, que la rage aux individus.

Quel eſt donc, nos Concitoyens, le vrai moyen d'aſſeoir ſur le rocher des ſiecles la conſtitution que nous tranſmettent nos ſages Légiſlateurs ? C'eſt de ne pas perdre un inſtant de vue l'étendard de l'ordre & de la paix. Unis, l'Univers conjuré tenteroit en vain de nous vaincre & de nous terraſſer. Séparés par des intérêts contraires, le plus léger choc parviendroit peut-être à nous plonger de nouveau dans ce néant politique dont nous venons de ſortir. Soyons unis, & cette union déconcertera tous les projets combinés contre notre liberté. Les partiſans de l'ancien ſyſtême verront, en frémiſſant, l'intrigue & la calomnie échouer contre la force & la prudence. Ils perdront pour jamais l'eſpoir de faire rentrer dans la ſervitude vingt-cinq millions de Citoyens raſſemblés ſous les mêmes drapeaux ; & déſarmés par cette ligue formidable, ils aimeront mieux devenir nos freres que demeurer nos ennemis.

Un des avantages les plus précieux de notre régénération politique, c'eſt que la loi ne ſera qu'une pour tous les Citoyens. Mais cette loi, notre ouvrage, il faut qu'elle s'exécute ſans commotion, ſans violence, en un mot, ſans que la France entiere ſoit contrainte de s'armer pour la faire reſpecter. Faiſons-nous donc un devoir de ſeconder, de fortifier de toutes nos facultés le Pouvoir exécutif. Et en qui

réſide-t-il ce pouvoir ſuprême ? en la perſonne du ROI, de ce Roi magnanime, qui, faiſant à ſes Peuples le généreux abandon de tous les droits que la nature leur avoit donnés, ne s'eſt réſervé que les moyens de les rendre heureux ; de ce bon Pere qui nous nomme ſon peuple chéri, & qui « appelle à lui la » tendreſſe que nous lui portons, quand il » veut ſe conſoler de ſes peines. » Il a prononcé le premier le ſerment ſolemnel d'être fidele à la Loi & à la Conſtitution. Regardons par conſéquent, comme de nouvelles preuves de ſon amour, tous les moyens qu'il emploiera pour rétablir l'ordre public ; &, loin de diminuer ſa force, protectrice des loix, par une criminelle oppoſition, cherchons plutôt à l'environner de cette Majeſté inviolable, ſur laquelle ſeule peuvent repoſer ſolidement la ſûreté & le bonheur de tous les François.

Enfin, Citoyens, nous allons continuer l'importante organiſation que nous avons ſi glorieuſement commencée. Ce ſont des Peres adoptifs plutôt que des Magiſtrats, que nous allons nous donner. Ne prêtons donc l'oreille à d'autre voix qu'à celle de notre conſcience. N'obéiſſons qu'à la Religion du ſerment que nous avons prononcé. Employons toute la force de notre raiſon à faire ce choix, puiſqu'il intéreſſe non ſeulement nos perſonnes, mais

nos épouſes, nos enfants, nos freres, notre cité, toute notre patrie. Cherchons les lumieres, afin que nos Officiers municipaux inſpirent une confiance générale ; cherchons la force d'ame, afin qu'elle réſiſte à tous les efforts de l'inſubordination ; cherchons ſur-tout, ainſi que nous l'avons déja fait, les intentions les plus droites, le plus vrai patriotiſme, l'union de toutes les vertus ſociales, afin que nous puiſſions aimer les Chefs que nous aurons élus. Alors notre choix honorera notre Diſtrict & notre Cité. Nous ſerons les premiers à recueillir les fruits de notre diſcernement. Après avoir été, pendant pluſieurs années, la victime des plus malheureuſes circonſtances, nous arriverons inceſſamment au matin du jour magnifique dont l'aurore commence à poindre ſur nos têtes. Nous verrons notre commerce ſe revivifier, nos manufactures reprendre leur ancien éclat, l'agriculture nous ouvrir de nouveaux tréſors, la dignité de l'homme ſe rehauſſer ; nous verrons l'ordre renaître dans l'adminiſtration, les loix protégeant tous les Citoyens, ne punir que les coupables, l'abondance & le bonheur devenir le partage de l'induſtrie & de la concorde ; nous verrons enfin, & quel mot pour des François que l'honneur a ſi ſouvent portés aux vertus les plus ſublimes ! nous verrons notre patrie, ſe

862

plaçant au premier rang dans le systême politique de l'Europe, devenir le modele des Gouvernements, l'épouvantail des tyrans, & l'ambition de toutes les grandes ames.

Ce Discours a eu l'effet qu'il devoit naturellement produire. Il a été vivement applaudi; & il a été, sur-le-champ, décrété qu'il en seroit fait une mention honorable dans le Procès-verbal de la séance. M. le Président, MM. les Secretaires & Scrutateurs, & une partie considérable de l'Assemblée, sentant combien il seroit pénible de rendre, dans un prècis succinct le zele & le patriotisme de M. *Frossard*, ont demandé avec instance, que le Discours de M. *le Vice-Président* fût imprimé en entier, & inséré dans le présent Procès-verbal. Cette motion a été combattue par M. *Frossard* qui, sur de nouvelles instances, n'a pu se refuser à faire céder sa modestie à son patriotisme : elle a donc été arrêtée d'une voix unanime; &, en cela, l'Assemblée a rendu à M. *Frossard* un témoignage de sa vive reconnoissance & du prix qu'elle met à ses lumieres.

Signé, Pavy fils, Président; J. Alhumbert l'ainé, Z. Pavy, Jean-Ch. Comte, Scrutateurs; Gay, ancien Echevin, Commissaire; Dupuy, Secretaire; Cavoret, Vice-Secretaire.

Duement collationné sur l'original.